

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement  
(UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



**Nom commercial du produit :** DETEX  
Anti-calcaire, très efficace

**Date d'exécution :** 14.03.2023  
**Date d'édition :** 14.03.2023

**Version (Révision) :** 5.0.1 (5.0.0)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

DETEX (1880)  
Identifiant unique de formulation : DF31-40KS-J00G-3GU2

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

**Secteurs d'utilisation [SU]**

Nettoyant acide  
Usage privé et industriel; pour plus d'informations, voir la fiche technique.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Fournisseur</b>	Pag Tech AG
<b>Rue :</b>	Mühlestrasse 10
<b>Code postal/Lieu :</b>	CH-9100 Herisau
<b>Téléphone :</b>	+41 44 762 16 70
<b>Contact pour informations :</b>	info@pag-tech.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Kurz-Nr. in der Schweiz (24h): 145;  
Telefon: +41 44 251 51 51

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.  
STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

CHLORURE D'HYDROGÈNE 26 % ; N°CAS : 7647-01-0

**Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



**Nom commercial du produit :** DETEX  
Anti-calcaire, très efficace

**Date d'exécution :** 14.03.2023  
**Date d'édition :** 14.03.2023

**Version (Révision) :** 5.0.1 (5.0.0)

---

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE SUISSE D'INFORMATION TOXICOLOGIQUE ou un médecin.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un ophtalmologue.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P405	Garder sous clef.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

CHLORURE D'HYDROGÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484862-27-xxxx ; N°CE : 231-595-7 ; N°CAS : 7647-01-0

Poids :  $\geq 20 - < 30$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H335

Limites de concentrations spécifiques Eye Dam. 1 ; H318: C  $\geq 25$  % • Skin Corr. 1B ; H314: C  $\geq 25$  % • Skin Corr. 1C ;  
: H314: C  $\geq 25$  % • Eye Irrit. 2 ; H319: C  $\geq 10$  % • Skin Irrit. 2 ; H315: C  $\geq 10$  % •  
STOT SE 3 ; H335: C  $\geq 10$  %

Quinoline ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119660884-27-xxxx ; N°CE : 202-051-6 ; N°CAS : 91-22-5

Poids :  $\geq 0.5 - < 1$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 1B ; H350 Muta. 2 ; H341 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 2 ; H411

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

#### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement  
(UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



**Nom commercial du produit :** DETEX  
Anti-calcaire, très efficace  
**Date d'exécution :** 14.03.2023  
**Date d'édition :** 14.03.2023

**Version (Révision) :** 5.0.1 (5.0.0)

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

**Informations pour le médecin**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut provoquer de graves problèmes de santé par inhalation des produits dangereux décomposés.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**5.4 Indications diverses**

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Evacuer les personnes en lieu sûr. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter d'inhaler les brouillards et les vapeurs. Eloigner les personnes non protégées et évacuer en lieu sûr.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Endiguer l'écoulement des fluides avec du matériel approprié, (par exemple de la terre). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières, lacs ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Retenir l'eau insalubre ayant servi à combattre l'incendie

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour le nettoyage**

Prélever mécaniquement et éliminer selon les directives Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Endiguer et pomper les grandes quantités dans des réservoirs appropriés. Utiliser un neutralisant.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à prévoir suffisamment de pièces et de zones de travail ainsi qu'une bonne aération. Transvaser sans perte. Eviter la formation d'aérosols. Ne pas aspirer les vapeurs / les aérosols.

**Mesures de protection**

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



**Nom commercial du produit :** DETEX  
Anti-calcaire, très efficace

**Date d'exécution :** 14.03.2023  
**Date d'édition :** 14.03.2023

**Version (Révision) :** 5.0.1 (5.0.0)

## Mesures de lutte contre l'incendie

Observer toutes les règles préventives de protection contre les incendies.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Prévoir des sols résistant aux acides. Matériaux de construction inappropriés pour les récipients : métaux.

### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des bases (lessives).

**Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) :** 8B

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients, qui correspondent à l'emballage d'origine. Observer les remarques sur l'étiquette. Protéger de la chaleur, du gel et du rayonnement direct du soleil.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

CHLORURE D'HYDROGÈNE ; N°CAS : 7647-01-0

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )

:

Valeur seuil : 3 mg/m<sup>3</sup> / 2 ppm

Remarque : SSC

Version : 31.01.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )

:

Valeur seuil : 6 mg/m<sup>3</sup> / 4 ppm

Remarque : SSC

Version : 31.01.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )

:

Valeur seuil : 2 ppm / 3 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 2(I)

Remarque : Y

Version : 02.07.2021

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )

:

Valeur seuil : 10 ppm / 15 mg/m<sup>3</sup>

Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )

:

Valeur seuil : 5 ppm / 8 mg/m<sup>3</sup>

Version : 20.06.2019

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

Lunettes de protection hermétiques.

#### Protection de la peau

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



**Nom commercial du produit :** DETEX  
Anti-calcaire, très efficace

**Date d'exécution :** 14.03.2023  
**Date d'édition :** 14.03.2023

**Version (Révision) :** 5.0.1 (5.0.0)

## Protection des mains

Gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau approprié :** Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit alors, être contrôlée avant l'utilisation. Caoutchouc butyle et CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

**Temps de pénétration :** Le temps de pénétration exact est à déterminer avant par le fabricant des gants de protection et à respecter.

## Protection corporelle

Vêtement de protection.

## Protection respiratoire

Protection respiratoire recommandée.

## Remarques générales

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant une pause et après le travail. Enlever les vêtements souillés, imprégnés Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prévoir une bonne aération. Peut être atteint avec l'aménagement d'un locale ou par l'aération générale.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

**Couleur :** incolore

**Odeur :** piquant

### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	100	°C
<b>Point éclair :</b>		non applicable	
<b>Pression de la vapeur 20 °C</b>	( 20 °C )	23	hPa
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	1.13	g/cm <sup>3</sup>
<b>Miscibilité avec l'eau</b>		entièrement miscible	
<b>pH :</b>	<	1	

### 9.2 Autres informations

Le produit n'est pas explosif. Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène. Réactions aux alcalis (lessives alcalines).

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement  
(UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



**Nom commercial du produit :** DETEX  
Anti-calcaire, très efficace

**Date d'exécution :** 14.03.2023  
**Date d'édition :** 14.03.2023

**Version (Révision) :** 5.0.1 (5.0.0)

### 10.5 Matières incompatibles

Produits caustiques. Métaux alcalins, alcalino-terreux et autres métaux léger.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Acide chlorhydrique et composés chlorés sont toxiques sous influence de la chaleur.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( Quinoline ; N°CAS : 91-22-5 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 331 mg/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 ( Quinoline ; N°CAS : 91-22-5 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 540 mg/kg

##### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 ( CHLORURE D` HYDROGÈNE ; N°CAS : 7647-01-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 3124 ppm

#### Corrosion

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Fortement corrosif.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Aucune sensibilisation connue.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé. Les caractéristiques toxicologiques ont été déduit des composants. L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



**Nom commercial du produit :** DETEX  
Anti-calcaire, très efficace

**Date d'exécution :** 14.03.2023

**Date d'édition :** 14.03.2023

**Version (Révision) :** 5.0.1 (5.0.0)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 12.9 Estimation/classification

Catégorie de pollution des eaux 1 (D): peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau. Le produit contient ni de composants organiques halogénés ni de métaux lourds.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

#### Après utilisation conforme

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

110105

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

UN 1760

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. ( ACIDE CHLORHYDRIQUE )

#### Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ( HYDROGEN CHLORIDE )

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ( HYDROGEN CHLORIDE )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

**Classe(s) :** 8  
**Code de classification :** C9  
**Danger n° (code Kemler) :** 80  
**Code de restriction en tunnel :** E  
**Dispositions particulières :** LQ 1 | E 2  
**Étiquette de danger :** 8

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement  
(UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)



**Nom commercial du produit :** DETEX  
Anti-calcaire, très efficace

**Date d'exécution :** 14.03.2023  
**Date d'édition :** 14.03.2023

**Version (Révision) :** 5.0.1 (5.0.0)

**Transport maritime (IMDG)**

**Classe(s) :** 8  
**Numéro EmS :** F-A / S-B  
**Dispositions particulières :** LQ 1 | · E 2 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 1 – Acides  
**Étiquette de danger :** 8

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

**Classe(s) :** 8  
**Dispositions particulières :** E 2  
**Étiquette de danger :** 8

**14.4 Groupe d'emballage**

II

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID) :** Non

**Transport maritime (IMDG) :** Non

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) :** Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

**Autorisations et limites d'utilisation**

**Limites d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

**Directives nationales**

**Classe risque aquatique**

Classification selon AwSV - Classe ( D ) : 2 (Évidemment dangereux pour l'eau)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

15. Classe risque aquatique

**16.2 Abréviations et acronymes**

Aucune

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune information disponible.

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement**  
**(UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)**



**Nom commercial du produit :** DETEX  
Anti-calcaire, très efficace

**Date d'exécution :** 14.03.2023  
**Date d'édition :** 14.03.2023

**Version (Révision) :** 5.0.1 (5.0.0)

---

H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---